



Attestation de l'employeur

Abonnement résidentiel

Nous soussignés, la société dont le siège social est situé
.....

Certifions que M., Mme est employé
actuellement dans notre société.

M., Mmeest le conducteur principal d'un
véhicule de marque immatriculé qui est mis à sa disposition
pour des besoins professionnels et personnels.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation, afin de servir et faire valoir ce que de droit.

Mention légale :

Les données collectées par le biais de ce formulaire sont exclusivement destinées et nécessaires à l'ouverture de votre Droit à l'abonnement résidentiel. Le refus de communiquer vos données aura pour conséquence de ne pouvoir contracter l'abonnement.

Les destinataires des données sont les agents de la société Indigo et de la Direction des Achats et de la Performance de la Ville. Le responsable légal de ce traitement est Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye.

Les données sont conservées pendant un an jusqu'au renouvellement par l'utilisateur des documents nécessaires au renouvellement des Droits.

Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à l'utilisation de vos données à tout moment et exercer vos droits d'accès et de rectification, d'effacement et d'opposition, vos droits à la limitation du traitement, vos droits à la portabilité des données, vos droits de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris profilage) par les moyens suivants :

- En écrivant à la Mairie de Saint Germain en Laye, Direction des Achats et de la Performance ou au Délégué à la Protection des Données au 16, rue de Pontoise – BP 10101 78101 Saint-Germain-en-Laye Cedex et en exposant votre demande et justifiant de votre identité.

Vous pouvez également formuler une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. (CNIL).

- En cochant cette case ci-contre, je confirme avoir donné mon accord exprès à la collecte de mes données personnelles dans le cadre du contexte exposé ci-dessus.

Fait à :

Le :

Cachet et signature de l'employeur